
Présidence : Autriche

296ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 24 août 2000

Ouverture : 10 h 20

Clôture : 12 h 25

2. Présidence : Mme J. Stefan-Bastl
M. H-P Glanzer

La Présidence a exprimé ses condoléances aux familles des victimes de l'accident du sous-marin Kursk

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) Situation en Asie centrale : Présidence, Secrétaire général, Kirghizistan, Ouzbékistan (PC.DEL/438/00), France - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie, de la République tchèque et de la Turquie) (PC.DEL/435/00), Fédération de Russie, Tadjikistan, Etats-Unis d'Amérique
- b) *Détention de membres du personnel de la Mission de l'OSCE au Kosovo* : Présidence, Secrétaire général, France - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie, de la République tchèque et de la Turquie) (PC.DEL/434/00), Canada, Fédération de Russie, République tchèque, Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni
- c) *Atelier spécial consacré à « La sécurité coopérative en Europe et son intérêt pour l'Asie - Pacifique : L'expérience de l'OSCE » (SEC.DEL/221/00)* : Allemagne

- d) *Dons à la radiotélévision du Kosovo* : Allemagne, Présidence
- e) *Information sur les préparatifs des élections législatives par la Commission électorale centrale de Biélorussie (PC.DEL/437/00)* : Biélorussie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie, de la République tchèque et de la Turquie), Présidence
- f) *Abolition de la peine de mort* : France - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie et de la République tchèque) (PC.DEL/436/00), Etats-Unis d'Amérique
- g) *Elections municipales au Kosovo* : Etats-Unis d'Amérique, Présidence, France - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie, de la République tchèque et de la Turquie), Fédération de Russie

Point 2 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA CONFERENCE
 OSCE-JAPON 2000 : SECURITE GLOBALE EN
 ASIE CENTRALE - ECHANGE DE DONNEES
 D'EXPERIENCE ENTRE L'OSCE ET L'ASIE

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 367 (PC.DEC/367), sur la Conférence OSCE-Japon 2000 : Sécurité globale en Asie centrale - Echange de données d'expérience entre l'OSCE et l'Asie ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Japon

Point 3 de l'ordre du jour : DECISION CONCERNANT LE BUDGET
 ADDITIONNEL POUR L'OPERATION
 D'OBSERVATION DES FRONTIERES DANS LE
 CADRE DE LA MISSION DE L'OSCE EN GEORGIE,
 POUR LA PERIODE ALLANT DU 16 SEPTEMBRE
 AU 15 NOVEMBRE 2000

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 368 (PC.DEC/368) concernant le budget additionnel pour l'opération d'observation des frontières dans le cadre de la Mission de l'OSCE en Géorgie, pour la période allant du 16 septembre au 15 novembre 2000 ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : DECISION CONCERNANT LES MODALITES D'ORGANISATION, L'ORDRE DU JOUR INDICATIF ET LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA REUNION SUR LA MISE EN OEUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 369 (PC.DEC/369) concernant les modalités d'organisation, l'ordre du jour indicatif et le programme de travail de la réunion sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Turquie

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE LA PRESIDENCE EN EXERCICE

- a) *Réunion avec M. Y.M. Primakov, Président de la Commission d'Etat pour le règlement du problème de la Transnistrie, à Vienne, le 26 juillet 2000* : Présidence
- b) *Visite du Ministre des affaires étrangères de l'Ouzbékistan, du 27 au 30 juillet 2000* : Présidence
- c) *Préparatifs de la Conférence du Bureau des Nations Unies pour la lutte contre la drogue et la prévention de la criminalité, à Tachkent* : Présidence

Point 6 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

- a) *Réunion sur l'Asie centrale tenue à Berne, le 21 août 2000* : Secrétaire général
- b) *Visite du Directeur de Centre de prévention des conflits à Tampere (Finlande), le 1er août 2000* : Secrétaire général
- c) *Visite du Directeur du Centre de prévention des conflits à la Mission de l'OSCE en Estonie les 27 et 28 juillet 2000* : Secrétaire général
- d) *Etat d'avancement du projet « OSCE Online »* : Secrétaire général
- e) *Etat d'avancement de la mise en oeuvre de la Décision No 364 (PC.DEC/364) du Conseil permanent* : Secrétaire général

Point 7 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Fonds géorgien destiné à couvrir le coût du retrait des troupes russes de la Géorgie (PC.IFC/80/00)* : Royaume-Uni, Fédération de Russie, Géorgie

- b) *Elections en République fédérale de Yougoslavie : Slovénie, Présidence, Etats-Unis d'Amérique*
- c) *Elections législatives en Azerbaïdjan, le 5 novembre 2000 : Azerbaïdjan*

4. Prochaine séance :

Jeudi 31 août à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/367

24 août 2000

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

296ème séance plénière

PC Journal No. 296, Point 2 de l'ordre du jour

DECISION No. 367
CONFERENCE OSCE-JAPON 2000 :
“SECURITE GLOBALE EN ASIE CENTRALE –
ECHANGE DE DONNEES D’EXPERIENCE ENTRE L’OSCE ET L’ASIE”

(11 et 12 décembre 2000, Tokyo)

Coprésidents : M. Tatuso ARIMA, Représentant du Gouvernement du Japon
Représentant de la Présidence en exercice de l'OSCE

I. ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME DE TRAVAIL

Lundi 11 décembre 2000

Midi Inscription (et en-cas)

13 heures Séance d'ouverture

Présidence : coprésidents

Allocution d'ouverture par le représentant japonais

Allocution d'ouverture par Mme Benita Ferrero-Waldner,

Présidente en exercice de l'OSCE et Ministre autrichienne des affaires étrangères

13 h 45 -15 h 30 Séance 1 : Sécurité globale et politique

Présidence : coprésidence japonaise

Rapporteur : à désigner

Thème : Sécurité politique en Asie centrale y compris questions mondiales telles que la non-prolifération, les mesures de confiance et de sécurité de l'OSCE, les armes légères et les armes de petit calibre, le terrorisme, les drogues, la criminalité organisée et l'extrémisme religieux

- Remarques liminaires (10 minutes chacune)
- Intervenant(s) à désigner
- Discussion

15 h 30 - 16 heures Pause café

16 heures - 18 heures Séance 1 (suite)

Thème : Coopération tant institutionnelle que thématique pour le renforcement de la sécurité globale

- Remarques liminaires (10 minutes chacune)
- Intervenant(s) à désigner
- Discussion

18 h 30 - 20 heures Réception organisée par le Gouvernement japonais

Mardi 12 décembre 2000

9 heures - 10 h 30 Séance 2 : dimension humaine

Présidence : coprésidence de l'OSCE
Rapporteur : à désigner

Thème : Institutions démocratiques et droits de l'homme : efforts effectués en Asie centrale

- Remarques liminaires (10 minutes chacune)
- Représentant du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)
- Intervenant(s) à désigner
- Discussion

10 h 30 - 11 heures Pause café

11 heures - 12 h 30 Séance 2 (suite)

Thème : Institutions démocratiques et droits de l'homme : la voie de l'avenir

- Remarques liminaires (10 minutes chacune)
- Intervenant(s) à désigner
- Discussion

12 h 30 - 14 heures Déjeuner

14 heures - 15 h 30 Séance 3 : Sécurité économique et environnementale

Présidence : coprésidence japonaise
Rapporteur : à désigner

Thème : Economie de marché et développement en Asie centrale :
données d'expérience des pays d'Asie centrale et soutien d'autres Etats
participants et partenaires pour la coopération

- Remarques liminaires (10 minutes chacune)
- Représentant du Japon
- Coordonnateur des activités économiques et environnementales
de l'OSCE
- Autre(s) intervenant(s) à désigner
- Discussion

15 h 30 - 16 heures Pause café

16 heures - 17 h 30 Séance 3 (suite)

Thème : Ressources naturelles et questions environnementales en
Asie centrale

- Remarques liminaires (10 minutes chacune)
- Orateur(s) à désigner
- Discussion

17 h 30 - 18 heures Séance de clôture

Présidence : coprésidents

Comptes rendus des rapporteurs de séance
Résumé récapitulatif par les coprésidents

18 heures Clôture de la Conférence

18 h 30 Réception organisée par la Présidence de l'OSCE

II. PARTICIPATION

Représentants des Etats participants de l'OSCE de rang élevé (ouverture au niveau politique)

Représentants des partenaires pour la coopération

Représentants des partenaires méditerranéens pour la coopération

Représentants de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE

Les organisations et institutions internationales dont le nom suit seront invitées à participer à et contribuer à la Conférence : (système des) Nations Unies y compris, entre autres, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HLDH), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Bureau des Nations Unies pour la lutte contre la drogue et la prévention de la criminalité, Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Commission européenne (CE), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation de la Conférence islamique (OCI), Economic Co-operation Organization (ECO), Communauté d'Etats indépendants (CEI) et autres instances régionales telles que le Forum de Shanghai.

Les Représentants des organisations non gouvernementales seront en mesure d'assister et de contribuer à la Conférence conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (une notification préalable est requise).

D'autres pays et organisations peuvent être invités par le pays hôte.

III. CALENDRIER ET AUTRES MODALITES D'ORGANISATION

La Conférence commencera le 11 décembre 2000 à 13 heures (séance d'ouverture) et se terminera le 12 décembre 2000 à 18 heures.

Les séances d'ouverture et de clôture seront présidées par un représentant de la Présidence en exercice de l'OSCE et par un représentant du pays hôte.

Un président et un rapporteur seront désignés pour chaque séance. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent et au Forum pour la coopération en matière de sécurité.

D'autres articles du Règlement intérieur et les méthodes de travail de l'OSCE seront applicables, *mutatis mutandis*, à la Conférence.

Les séances d'ouverture et de clôture seront accessibles aux médias.

Lieu : International Conference Hall, Ministère des affaires étrangères, Tokyo

Langues de travail : anglais, russe, japonais (interprétation simultanée)

Le transport entre les hôtels et le lieu de la Conférence ainsi qu'aux réceptions en soirée et le retour à l'hôtel seront assurés par le pays hôte.

Le Secrétariat prendra à sa charge les frais liés à la participation de ses représentants à la Conférence ainsi que les frais d'interprétation dans les langues de travail de la Conférence (anglais et russe). L'interprétation du et vers le japonais sera assurée par le pays hôte.

296ème séance plénière

PC Journal No. 296, Point 3 de l'ordre du jour

DECISION No. 368
BUDGET ADDITIONNEL POUR L'OPERATION D'OBSERVATION
DES FRONTIERES DANS LE CADRE DE LA MISSION DE L'OSCE EN GEORGIE
POUR LA PERIODE DU 16 SEPTEMBRE AU 15 NOVEMBRE 2000

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 334 du 15 décembre 1999 concernant l'élargissement de l'opération d'observation des frontières dans le cadre de la Mission de l'OSCE en Géorgie pour observer et faire rapport sur les mouvements entre la frontière de la Géorgie et la frontière Tchétchène de la Fédération de Russie,

Rappelant en outre sa Décision No 346 du 13 avril 2000 prolongeant l'opération d'observation des frontières jusqu'au 15 novembre 2000,

- Approuve un budget additionnel d'un montant de 844 200 euros pour l'opération d'observation des frontières dans le cadre de la Mission de l'OSCE en Géorgie telle que présentée dans le Document PC.IFC/76/00. Ce budget additionnel couvre la période du 16 septembre 2000 jusqu'au 15 novembre 2000 et sera mis en oeuvre conformément à la proposition du Secrétaire général en date du 3 août 2000 (PC/IFC/76/00).

296ème séance plénière

PC Journal No 296, point 4 de l'ordre du jour

DECISION No 369

**MODALITES D'ORGANISATION, ORDRE DU JOUR INDICATIF ET PROGRAMME
DE TRAVAIL DE LA REUNION SUR LA MISE EN OEUVRE DES ENGAGEMENTS
CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE**

(Varsovie, 17-27 octobre 2000)

I. MODALITES D'ORGANISATION

1. La Réunion sur la mise en oeuvre commencera par une séance plénière. Les débats au cours des séances suivantes porteront tant sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine que sur les procédures et mécanismes de contrôle et de renforcement du respect de ces engagements. Les activités du Haut Commissaire pour les minorités nationales, du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et du Point de contact pour les questions concernant les Roms et les Sintis seront abordées dans le cadre des délibérations sur différents points ayant trait à leurs activités respectives. En outre, une séance portera sur les procédures et mécanismes de contrôle et de renforcement des engagements concernant la dimension humaine. Le dernier jour de la Réunion, se tiendront deux séances plénières.

Un modérateur et deux rapporteurs seront nommés sur la base de propositions du Président en exercice et à la suite de consultations appropriées.

De manière générale, aucune intervention ne devrait durer plus de sept minutes. Les déclarations dépassant cette durée ou les autres déclarations écrites peuvent être présentées à l'avance pour être distribuées.

2. Il est essentiel que tous les Etats participants, et en particulier les Etats récemment admis soient bien représentés à cette réunion. Une assistance financière, prélevée sur le Fonds de contributions volontaires de l'OSCE, pourrait être accordée, sur demande, pour favoriser l'intégration d'Etats participants récemment admis.

Les Etats participants tâcheront de se faire représenter, en particulier aux séances plénières de clôture, à un haut niveau, par des personnes chargées de l'élaboration de leurs politiques concernant la dimension humaine.

Les chefs d'autres organisations et institutions internationales ayant une expérience pertinente dans le domaine de la dimension humaine seront également invités à participer à la Réunion, notamment aux séances plénières de clôture.

3. Le Haut Commissaire pour les minorités nationales, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et le Directeur du BIDDH seront invités à participer à la Réunion. Ils prendront part, eux-mêmes et/ou leurs représentants, aux délibérations sur tous les points relatifs aux activités de leur institution ou de leur organe respectif afin d'aider les Etats participants à examiner, notamment, les aspects institutionnels de la mise en oeuvre des engagements de l'OSCE concernant la dimension humaine.

Les chefs des missions de l'OSCE et les responsables des activités de l'OSCE sur le terrain seront invités à participer à la Réunion. Ils seront, eux et/ou leurs représentants, libres d'intervenir à toute séance ayant trait à leurs activités.

4. Toutes les séances seront ouvertes aux organisations non gouvernementales (ONG). La participation d'ONG aux délibérations sera conforme aux décisions pertinentes de l'OSCE, notamment aux nouvelles modalités des réunions de l'OSCE sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine.

Afin de faciliter les contacts entre les délégués et les ONG, aucune séance officielle ne sera prévue pour le matin du 20 octobre et l'après-midi du 26 octobre 2000.

5. Conformément à la pratique passée et actuelle de l'OSCE, tous les aspects de la dimension humaine peuvent être examinés au cours de la Réunion sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine. La Réunion aura pour objectif d'accroître la coopération afin de faciliter cette mise en oeuvre.

II. ORDRE DU JOUR INDICATIF

1. Séance plénière d'ouverture

Les travaux en séance plénière comprendront :

- a) des déclarations d'ouverture, y compris une déclaration d'un représentant du Président en exercice ;
- b) un rapport du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales ;
- c) un rapport du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias ;
- d) un rapport du Directeur du BIDDH.

2. L'examen de la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine par les Etats participants dans la région de l'OSCE, l'examen des moyens d'améliorer la mise en oeuvre sur la base des informations aussi large que possible provenant en particulier d'organes de l'OSCE et d'institutions ainsi qu'un examen des procédures et mécanismes pour

contrôler et renforcer le respect de certains engagements. La discussion sera structurée de la manière suivante sauf décision contraire :

a) Séances 1 et 2

Séance 1 :

Institutions démocratiques, y compris :

- élections libres et équitables
- démocratie au niveau national, régional et local
- citoyenneté et droits politiques
- éducation civique

Séance 2 :

Primauté du droit, notamment :

- transparence législative
- indépendance judiciaire
- droit à un procès équitable

Echange de renseignements sur la question de l'abolition de la peine capitale

b) Séance 3

Liberté d'expression, médias libres et informations

c) Séances 4 et 5

Séance 4 :

Droit de l'enfant/les enfants dans les conflits armés

Culture et éducation

Séance 5 :

Prévention de la torture et d'autres traitements ou punitions inhumains

Droit humanitaire international

d) Séance 6

Rôle des ONG, notamment :

- contribution des ONG à la dimension humaine
- coopération entre les ONG pertinentes et les institutions et les instruments de l'OSCE
- renforcement du dialogue entre les gouvernements et les ONG
- formation, renforcement des capacités

Liberté d'association et droit de rassemblement pacifique

e) Séances 7 et 8

Questions de la discrimination à l'égard des femmes, notamment recherche d'une égalité de possibilités pour les hommes et les femmes

Tolérance et non-discrimination :

- prévention d'un nationalisme et d'un chauvinisme agressif
- nettoyage ethnique
- racisme
- xénophobie
- antisémitisme

f) Séances 9 et 10

Séance 9 :

Roms et Sintis

Séance 10 :

Minorités nationales

g) Séances 11 et 12

Liberté de mouvement

Migrations, réfugiés et personnes déplacées

Travailleurs migrants

Contacts humains

Traitement des citoyens d'autres Etats participants

Traite des êtres humains

h) Séance 13

Dimension humaine dans le travail sur le terrain de l'OSCE

Mécanismes, procédures et séminaires sur la dimension humaine

Questions concernant la dimension humaine lors des réunions des organes de l'OSCE

Le fonctionnement du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (sections des élections et de la démocratisation et leurs activités)

Manières de renforcer la coopération et la coordination entre les institutions de l'OSCE et les bureaux hors siège ainsi qu'entre l'OSCE et d'autres organisations internationales notamment pour améliorer la diffusion d'informations sur la dimension humaine

Toutes autres questions

3. Séance plénière de clôture
 - a) Présentation par les rapporteurs ;
 - b) Déclarations de clôture (chacune d'une durée maximale de sept minutes)

PROGRAMME DE TRAVAIL

Horaires : 10 heures - 13 heures
15 heures - 18 heures

1re semaine		mardi 17 octobre	mercredi 18 octobre	jeudi 19 octobre	vendredi 20 octobre
Matin		PL	Séance 2	Séance 4	ONG
Après-midi		Séance 1	Séance 3	Séance 5	Séance 6

2e semaine	lundi 23 octobre	mardi 24 octobre	mercredi 25 octobre	jeudi 26 octobre	vendredi 27 octobre
Matin	Séance 7	Séance 9	Séance 11	Séance 13	PL
Après-midi	Séance 8	Séance 10	Séance 12	Réunions d'ONG	PL

PL = Séance plénière